

**Assemblée Générale  
de la Commission Locale d'Information Nucléaire  
auprès du CNPE du Blayais**

**Bordeaux, 24 novembre 2017**

---

Liste des présents

---

***Collège des élus***

M Dominique BLANCHET (Mairie d'Eyrans)  
Mme Françoise CARTRON (Sénatrice de la Gironde)  
M Segundo CIMBRON (Mairie de Saint Yzans de Médoc)  
M Jacques DEL CERRO (Mairie de Saint Androny)  
M Jean-Paul HENRIONNET (Mairie de Saint Caprais de Blaye)  
M Bernard LAVIE-CAMBOT (Mairie d'Etauliers)  
M Thierry PICQ (Mairie d'Ordonnac)  
M Alain RENARD (Président de la CLIN - Conseiller Départemental du canton de Nord Gironde)  
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)  
M Stéphane SAUBUSSE (Conseiller Départemental 33)  
M Alain THOMAS (Mairie de Saint Yzan de Soudiac)  
M Jacques VOYET (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)

***Collège des associations de protection de l'environnement***

M Daniel DELESTRE (SEPANSO)  
M Bernard FOURNIER (CLCV)  
Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)  
M Patrick MAUPIN (Greenpeace)

***Collège des organisations syndicales***

M Laurent DEMPHITTE (CFE-CGC)  
M Emmanuel MOULIN (FO)  
M Patrick VIEILLE (CFDT)

***Collège du monde économique et personnes qualifiées***

M Bernard BASSE-CATHALINAT (personne qualifiée)  
M Pierre BOUSSEAU (personne qualifiée)  
M Florian GUILLAUD (personne qualifiée)  
M Jacques MAUGEIN (personne qualifiée)  
Mme Jacqueline RABIC (Syndicat des Pêcheurs – Professionnels de la Pêche)  
M Jean-Louis VIVIERE (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux)

***Membres avec voix consultative***

M Pierre-Guy BEURAUD (CNPE du Blayais)  
Mme Alexia BOSSARD (CNPE du Blayais)  
M Samuel BOUJU (Directeur de Cabinet – Préfecture de la Gironde)  
M Laurent CASTAGNA (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)  
Mme Marion CLAVERIE (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)  
Mme Hermine DURAND (ASN)  
M Pierre GUIBEYROU (CNPE du Blayais)  
M José NOYA (CNPE du Blayais)  
M Pascal PEZZANI (Directeur du CNPE du Blayais)  
Mme Laëtitia PORTIER (CNPE du Blayais)  
Cpt Arnaud SALVET (SDIS33)  
M Serge SOUCHERE (représentant du Sous-préfet de Blaye)

***Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde***

Mme Eloïse BAILLOT (CD33)  
M Brice ESTIEU (CD33)  
M Hervé LAURENT (CD33 – Directeur de la DVRT)  
Mme Séverine PASCAL (CD33)  
Mme Valérie PALLUT (CD33)  
M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

***Invités***

M Stéphane AMOUROUX (Tchernoblaye)  
Patrick BOURNAT (Tchernoblaye)  
M Jean-Gabriel CHAMBON (Stagiaire au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)  
M Alain DESGRANGES (Retraité)  
M Patrick DESTRUMAUT (Tchernoblaye)  
Bertrand DOMINIGUETI (ministère de l'intérieur)  
M Jean EYMAS (Resident de la commune de Reignac)  
Mme Annie GAILLAT (Tchernoblaye)  
Mme Sabine GIRAUD (Agence Régionale de Santé)  
M Philippe HELAINE (Association des Ecologistes pour le nucléaire)  
M Patrice LAPOUGE (Tchernoblaye)  
Mme Lysiane LARBANI (Journal Sud-Ouest)  
M Christophe MEYNARD (journal Haute-Gironde)  
Mme Alice MONIER (Tchernoblaye)  
M Fabrice PARVERY (Nature Environnement 17)  
M Lino PIVA (Saintonge Boisée Vivante)  
M Emmanuel VERGUET (Saintonge Boisée Vivante)  
M Richard VERT (Mairie de Braud et Saint Louis)  
M Bernard VINQUOY (Estuaire pour tous)

***Excusés***

M Dominique BUSSEAU (Député de la Charente Maritime)  
M Jean-François DASSONVILLE (personne qualifiée)  
M Jacques DEL CERRO (Mairie de Saint Androny)  
M Claude GOBIN (Sous-préfet de Lesparre)  
M Thomas LASSALE (Mairie de St Estèphe)  
Mme Valérie LESCOUTRA (Mairie de St Estèphe)  
M Xavier LORIAUD (Conseiller Départemental du canton de l'Estuaire)  
Mme Célia MONSEIGNE (Conseiller Départemental du canton de Nord Gironde)  
M Jean-François RENAUD (Mairie de Pauillac)  
M Philippe RÉNIER (Grand Port Maritime de Bordeaux)  
Mme Françoise de ROFFIGNAC (SMIDDEST)  
M Stéphane ROUDEAU (Centre d'Etude Nucléaire de Bordeaux Gradignan)  
M Alain ROUSSET (Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine)  
M Michel SARTON (Mairie de Saint Genès de Blaye)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 22 juin 2017
- 2/ Approbation du budget prévisionnel 2018
- 3/ Etat de la mise en œuvre de l'extension du PPI à 20 km
- 4/ OPAL, bilan de la démarche de sensibilisation et perspectives pour 2018
- 5/ Point d'avancement sur le chantier des DUS
- 6/ Information sur l'état des digues de la centrale du Blayais
- 7/ Information sur les délais de détection des événements significatifs
- 8/ Questions diverses

Alain RENARD, Président de la CLIN, ouvre la séance en saluant le directeur de cabinet qui représente le Préfet. Il rappelle que l'assemblée générale de la CLIN est ouverte au public, mais que les propos qui seront échangés par les membres de la commission, ne doivent pas être perturbés.

### **1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 22 juin 2017**

Les membres de la commission valident le compte rendu de la précédente assemblée générale.

### **2/ Approbation du budget prévisionnel 2018 – Florion Guillaud**

Le projet de budget va s'établir à 146 000 €. Il rappelle que le Conseil Départemental pourvoit à l'intégralité des fonds pour la CLIN. L'intervention de l'Etat est limitée, puisque seule l'ASN nous apporte une aide forfaitaire.

Il considère indispensable que l'Etat applique la loi TSN de 2006, qui prévoit une aide de fonctionnement pour les CLI associatives.

Le détail de ce budget est disponible en annexe.

Patrick MAUPIN, se prononce contre l'adoption de ce budget. Les motifs de cette position sont présentés en annexe. Alain Renard rappelle la volonté d'indépendance des financements de la CLIN, et souscrit à la nécessité d'un financement de l'Etat par l'application de la loi.

Le budget prévisionnel 2018 est adopté avec 1 voix contre.

### **3/ Etat de la mise en œuvre de l'extension du PPI à 20 km – Samuel Bouju**

Il est prévu un ensemble de mesures avec une stratégie qui s'applique à l'ensemble du territoire national. Parmi ces mesures, la pertinence du déclenchement de la phase réflexe à 2 km est confirmée. Les périmètres de 2 et 5 km sont jugés les plus pertinents en terme de réflexes et de procédures opérationnelles. Les périmètres de 10 ou 20 km ne concernent pas l'évacuation immédiate des populations.

L'extension de 10 à 20 km a pour incidence, pour les communes intégrant le PPI de revoir leur PCS ou d'en réaliser un. Il est également prévu une pré-distribution des comprimés d'iode sur l'ensemble des communes dans les 20 km.

Le PPI va donc être révisé, et le nombre de communes devant l'intégrer sera examiné.

Le Préfet souhaite consulter les communes, notamment celles qui sont sur le trait des 20 km, pour savoir si elles sont intégrées ou pas, l'important étant d'intégrer tous les enjeux humains.

Le Préfet dispose d'une marge d'appréciation pour positionner le trait des 20 km, et que la révision du PPI se fera dans la concertation et l'adaptation aux enjeux locaux.

Alain RENARD rappelle notre intérêt pour le calendrier de mise en œuvre de ce PPI.

Bertrand DOMINIGUETI (ministère de l'intérieur) de la mission nationale d'appui à la gestion des risques nucléaires, travaille avec les acteurs pour faire évoluer les doctrines, et accompagner les territoires pour apporter des réponses opérationnelles. Suite à l'accident de Fukushima, la doctrine de protection des populations a été restructurée. Il constate que la plupart du temps, la rédaction des nouveaux PPI fait l'objet d'une grande concertation entre l'État, les élus et la société civile.

Le 11 mars 2011, un tsunami au Japon a provoqué la mort d'environ 20 000 personnes et de nombreux dégâts. Suite à cet événement, il y a eu une catastrophe nucléaire. Dans l'urgence, les conséquences sanitaires n'étaient pas celles anticipées. Sur le long terme, il y a un impact et des conséquences qui ont été sous évaluées. Tout d'abord, l'éloignement durable des populations a généré entre 1500 et 2000 morts. Une société divisée entre ceux qui ne veulent pas revenir et ceux qui veulent rester, une société fracturée pour ou contre le nucléaire.

Au niveau national, un plan national de réponse à un accident nucléaire majeur a été mis en place. Ce plan fait l'objet de deux déclinaisons territoriales, avec la prise en compte de l'ensemble du territoire afin d'organiser une planification, et la révision en profondeur des PPI.

Dans le PPI, on distingue 3 phases :

- Une phase réflexe, déclenchée à l'initiative de l'exploitant, sur un périmètre de 2 km, avec une mise à l'abri des populations ;
- Une phase immédiate, dès lors que l'on sait que l'on va vers un accident de fusion, qui implique l'évacuation des populations sur un périmètre de 5 km
- Une phase concertée, avec des dispositions telles que la mise à l'abri, la prise de comprimés d'iode ou l'évacuation, au-delà des 5 km.

La distance serait prise sur recommandation de l'autorité de sûreté nucléaire.

Dans le cadre d'une action de planification, il a été décidé de porter à 20 km le PPI. Pourquoi 20 km ? Il s'agit du plus grand périmètre où le gouvernement japonais a décidé l'évacuation d'urgence des populations. L'AIEA fait des recommandations entre 15 et 30 km. Les associations HERCA et WENRA (Heads of the European Radiological Protection Competent Authorities – Western European Nuclear Regulators Association) recommandent, de pouvoir engager un certain nombre d'actions (mise à l'abri, prise de comprimé d'iode et évacuation) sur 20 km. Toutes les actions de communication sont étendues sur 20 km. Sur ce périmètre, les communes ont en charge la rédaction du PCS. La pré-distribution de comprimés d'iode sera effectuée sur 20 km. Au-delà de cette limite, c'est la stratégie nationale du plan de réponse à un accident qui s'applique. De plus, pour limiter des contaminations par ingestion, des dispositions seront prises très tôt pour interdire la consommation de denrées produites localement.

Enfin, toutes ces approches doivent être mises en perspective avec la réalité du territoire sur lequel l'accident se serait produit.

Alain RENARD rappelle que la CLIN a avancé l'idée de Plans Intercommunaux de Sauvegarde, dans la mesure où un certain nombre de moyens, à travers des volets comme l'hydraulique ou la voirie, ne peuvent se limiter à une approche strictement communale. De plus, la réponse en termes d'équipements et de compétences à mobiliser doit correspondre à l'impératif qui est d'assurer une réponse adaptée pour les populations.

La CLIN a souhaité que l'on aborde ce sujet puisque nous avons un texte sur l'extension du périmètre. Nous comprenons qu'il s'agisse de mettre en œuvre une démarche méthodologique pour plus d'efficacité, mais nous ne souhaitons pas que ces dispositions arrivent trop tardivement.

Notre responsabilité est de nous assurer que ce qui est prévu par la loi trouve une traduction dans les faits, afin que nous puissions passer dans une phase opérationnelle.

#### Echange avec les participants :

Bernard BASSE-CATHALINAT estime que les PPI doivent être adaptées à la spécificité de chaque site.

Bertrand DOMINIGUETI confirme qu'il faut tenir compte du contexte local, mais il faut aussi un cadre général.

Jacqueline RABIC rappelle qu'en période estivale, une centaine de bateaux circulent sur l'estuaire. Il ne s'agit pas de résidents de la zone PPI. Existe-t-il une documentation pour les informer ?

Elle rappelle que les pêcheurs de l'estuaire n'ont toujours pas de pastille d'iode.

Patrick MAUPIN rejoint le propos précédent sur la nécessité d'adapter le dispositif, puisque la phase réflexe à Blayais ne concerne quasiment personne.

De plus, il s'interroge sur la possibilité donnée aux communes, qui sont sur le trait des 20 km, de se prononcer sur une intégration ou non dans le PPI.

Il souhaite connaître le calendrier de concertation et de mise en œuvre du PPI.

Enfin, il rappelle que l'HERCA et WENRA recommandent de mettre en place une stratégie globale de protection des populations jusqu'à 100 km.

Samuel BOUJU rappelle qu'il appartient au Préfet, sur la base des expertises de la centrale, du ministère et de l'ASN avec l'IRSN, d'adapter la réponse opérationnelle, et donc d'évacuer plus largement.

Concernant le positionnement du trait des 20 km, il y aura une consultation des communes, mais l'objectif est de ne laisser aucun enjeu humain en-dehors du périmètre. Le texte donne toutefois la possibilité de ne pas incorporer l'intégralité d'une commune.

Pour la réalisation de ce PPI, il a conscience qu'il faut aller vite. Dès le mois de décembre, les maires concernés recevront un courrier du Préfet pour lancer cette consultation. Néanmoins, il est nécessaire de s'appuyer sur des analyses et des expertises partagées. Il n'y a pas de calendrier défini, mais il souhaite que l'arrêté pour le nouveau PPI puisse intervenir au premier semestre 2018.

Alain RENARD souhaite que la CLIN puisse contribuer aux réflexions en termes de supports et d'approche territoriale.

Stéphane SAUBUSSE considère qu'il est important de consulter les communes, mais qu'il faudrait y associer les communautés de communes. Il souhaite savoir s'il est prévu une consultation des citoyens lors de la mise en œuvre du PPI.

Daniel DELESTRE constate que l'extension du PPI traduit la prise de conscience du risque nucléaire. Est-ce qu'il y a parallèlement un plan de prévention des risques technologiques du nucléaire ? Avec le PPI on s'occupe des populations, mais on intègre une permanence du risque nucléaire.

Alain RENARD rappelle que des éléments de réponse seront apportés à l'occasion des points suivants de l'ordre du jour, avec le point d'avancement sur le chantier des DUS, sur les délais de détection des événements significatifs ainsi que sur l'état des digues de la centrale du Blayais.

Bertrand DOMINIGUETI confirme qu'il y a un double sujet avec la protection des populations, avec le ministère de l'intérieur, et les sujets liés aux servitudes d'utilité publique et à l'urbanisme, avec le ministère de l'environnement. Pour les risques technologiques on protège contre des effets irréversibles et mortels dans l'immédiat, pour le risque nucléaire on adosse la réflexion à des risques stochastiques avec des probabilités d'augmentation de cancer. Il y a là des logiques différentes.

Il rappelle qu'il y a quand même près de 8 000 habitants dans le rayon des 5 km.

La séance est interrompue suite à des invectives du public.

Reprise de la séance.

Alain RENARD rappelle le contexte de cette réunion : les débats sont publics, mais le public n'a pas la possibilité d'intervenir lors de la réunion. Les questions du public peuvent être transmises aux membres de la CLIN.

#### **4/ OPAL, bilan de la démarche de sensibilisation et perspectives pour 2018 – Xavier PAULMAZ**

OPAL, est un outil à destination des acteurs locaux, qui permet d'avoir une représentation cartographique d'une situation post-accidentelle.

Nous avons été accompagnés pendant 6 mois, par une stagiaire, qui nous a aidés à mettre œuvre notre démarche de sensibilisation sur le risque nucléaire. Son travail a consisté, dans un premier temps, à recueillir des données pour alimenter

un SIG (système d'information géographique), puisque l'un des objectifs est de mieux connaître les activités d'un territoire et les risques présents. Dans un second temps, elle a élaboré un questionnaire en vue de rencontrer les élus du territoire. Nous avons rencontré les maires ou les adjoints au maire de 21 communes sur les 23 du PPI. Au cours des entretiens nous avons échangé sur :

- La perception du risque nucléaire ;
- la préparation à la crise, avec la distribution des comprimés d'iode et les PCS ;
- la phase d'urgence, avec les modalités d'alerte à la population, les exercices de crise ;
- le post-accident avec OPAL.

Premier constat : la CLIN n'est pas clairement identifiée par tous. Une réflexion sur une stratégie de communication sera certainement à mener. De plus, la perception du risque varie en fonction de la distance au site et de l'ancienneté dans le PPI. Ainsi, le risque sera perçu comme moyennement élevé voire plus, pour des élus dont la commune est éloignée du site. Inversement, des élus situés à proximité du site considèrent que le risque est faible voire très faible.

Concernant la préparation à la crise, pour les comprimés d'iode, les élus regrettent majoritairement ne pas avoir été plus impliqués dans la campagne, notamment pour valider la liste des adresses. De plus, sur plusieurs communes, il a été constaté que la boîte de comprimé d'iode a été délivrée sans consigne d'utilisation, alors qu'elle est considérée comme un médicament. Pour les PCS, il existe une grande disparité opérationnelle entre les documents que les services de l'état ne font qu'enregistrer. Pour le DICRIM, environ 40 % des communes du PPI n'en possèdent pas.

Concernant la phase d'alerte, avec l'exercice de crise, tous les élus sont satisfaits de pouvoir mettre en œuvre leur PCS, mais beaucoup s'interrogent ou souhaitent une implication de la population, en totalité ou en partie. Pour l'alerte, il existe 4 sirènes dites « préfectorales », réparties sur 4 communes et qui peuvent être activées depuis la Préfecture. Plus de la moitié des communes n'ont pas de sirène.

Concernant le post-accident, il s'agissait d'échanger sur les enjeux du territoire et de les confronter avec la simulation d'accident que permet OPAL (accident de niveaux 4 ou 5 sur l'échelle INES). La zone de protection des populations et la zone de surveillance des territoires ont été expliquées dans la perspective d'un retour ou d'une continuité d'activité. Cet échange a soulevé beaucoup de questions.

Afin de poursuivre notre démarche d'information, nous avons récupéré des avis et recommandations de l'IRSN concernant les activités économiques et agricoles en situation post-accidentelle. Nous nous sommes également rapprochés d'universitaires bordelais, afin de compléter notre expertise.

Désormais, nous envisageons de compléter la sensibilisation en proposant des réunions vers les conseils municipaux, et d'aller à la rencontre des élus qui vont intégrer le PPI. A moyen terme, nous souhaitons organiser des réunions publiques, sensibiliser les jeunes, et pour tous, recueillir la perception du risque.

#### Echange avec les participants :

Jacqueline RABIC rappelle que l'estuaire est aussi une zone d'activité économique avec la pêche et le tourisme.

Sylvie AMONT souhaite savoir si les communes de Charente-Maritime ont été rencontrées.

Xavier PAULMAZ précise que les deux communes de Charente-Maritime ont été rencontrées. Il ressort de ces entretiens un sentiment de mise à l'écart de ce qui est décidé par la Préfecture à Bordeaux.

Bernard BASSE-CATHALINAT rebondit sur le constat de la campagne de distribution de comprimés d'iode qui n'est pas satisfaisante, et rappelle qu'il y a plusieurs années déjà la CLIN avec les maires avaient participé à la distribution. Il se trouve qu'au niveau d'un ministère on a décidé que les pharmaciens devraient délivrer l'iode. Les démarches locales ont été balayées, et il le regrette.

Alain RENARD constate que le dispositif actuel, dont les services de l'État sont responsables, n'est pas performant. La CLIN le fait remonter.

Emmanuel VERGUET s'étonne qu'il n'y ait pas de station de mesure de la radioactivité autour de la centrale.

Xavier PAULMAZ indique qu'en plus des stations de mesure d'EDF sur site, il existe tout un réseau de stations sur le territoire, géré par l'IRSN. L'ensemble des résultats sont disponibles sur le site du RNM (réseau national de mesure de la radioactivité).

Florian GUILLAUD rappelle qu'OPAL est un outil pédagogique et de sensibilisation. Il permet de réfléchir à des situations en fonction des activités et des enjeux du territoire.

## **5/ Point d'avancement sur le chantier des DUS – EDF**

Pascal PEZZANI rappelle que suite à Fukushima, EDF a mis en œuvre des moyens pour éviter tout rejet radioactif significatif pour la population.

Alexia BOSSART rappelle que la construction des Diesels d'Ultime Secours fait partie de l'enseignement de l'accident de Fukushima. L'objectif est d'accroître la sûreté de l'installation. Le DUS vient en complément des dispositifs de sûreté déjà existants. L'objectif est que chaque unité de production soit dotée d'un DUS d'ici fin 2018.

Un DUS, c'est un générateur diesel, dans un bâtiment de 25 m de haut, posé sur des plots parasismiques. Chaque moteur a une puissance électrique de 3,5 MegaWatt, avec une autonomie en carburant de 3 jours. Deux cuves de 60 000 litres sont introduites dans le bâtiment, ce qui permet au DUS de fonctionner pendant 15 jours sans intervention en cas d'accident.

L'installation d'un DUS, c'est environ 3 ans de travaux, qui ont été entamés depuis 2015 sur le site du Blayais. La mise en service des DUS est envisagée avant fin 2018.

#### Echange avec les participants :

Patrick MAUPIN souhaite connaître le coût total de l'installation des 4 DUS.

Pascal PEZZANI explique qu'il s'agit d'un chantier national, et que le CNPE du Blayais n'est pas en charge, financièrement de ce chantier.

Alain RENARD estime qu'il n'est pas du rôle de la CLIN de regarder la dépense, mais plutôt de constater une amélioration de la sûreté. Il propose que l'on pose la question à EDF national.

## **6/ Information sur l'état des digues de la centrale du Blayais – EDF / ASN**

Pierre GUIBEYROU présente un historique et un état des lieux de la digue du Blayais

Il rappelle que le CNPE du Blayais est entièrement ceinturé d'une digue. Sur le front de Gironde, avec le mur par-houle qui a été construit après la tempête de 1999, on atteint une hauteur de 8,50 m NGF. Côté marais, la digue est à 5,75 m NGF. La plateforme du site est à 4,50 m NGF, les enrochements en front d'estuaire arrivent à 5,11 m NGF. Le bas du mur par-houle arrive à 6,20 m NGF.

Voici les hauteurs des grandes tempêtes et surcote marine :

- En 1999, l'IRSN estime que la houle a pu atteindre entre 5 m et 5,30 m ;
- Avec la tempête Xynthia, la houle a atteint 4,45 m ;
- En 2014, la hauteur était de 4,10 m
- La marée du siècle, en 2015, a atteint 3,78 m

Le poste électrique de Braud et Saint Louis, situé à proximité du site, alimente en électricité les réacteurs, et évacue l'électricité produite sur le réseau. Des études ont été menées pour protéger ce poste d'une inondation qui viendrait du franchissement des digues le long de l'estuaire en amont ou en aval de la centrale.

Suite à l'accident de Fukushima, il y a eu des « stress test » pour vérifier les référentiels de sûreté. Pour Blayais, les études ont montré que la protection du poste de Braud n'était pas nécessaire à la démonstration de sûreté. Pour autant, EDF s'est engagé à réaliser une étude de faisabilité d'une protection de ce poste. Cette étude a conclu dans un premier temps à la faisabilité d'ériger une digue autour de ce poste. Des sondages ont été effectués qui ont permis de réaliser un cahier des charges. Des sondages complémentaires ont été faits, par un prestataire, pour garantir la tenue de la digue. Les résultats ont montré que les caractéristiques techniques du sous-sol remettaient en cause la définition de l'ouvrage tel qu'il avait été conçu et validé par l'ASN. Aujourd'hui, de nouvelles études sont en cours.

Hermine DURAND rappelle que l'ASN a prescrit la mise à l'arrêt des 4 réacteurs de la centrale de Tricastin pour des défauts de tenue au séisme de la digue du canal. Le niveau d'eau du canal est situé en surplomb du niveau de la centrale, accentuant un risque d'inondation de la centrale.

Pour le Blayais, le site est au-dessus du niveau moyen de l'estuaire. La protection contre l'inondation a été renforcée depuis la tempête de 1999. L'ASN a imposé un certain nombre de mesures de renforcement pour la protection contre l'inondation comme la rehausse de la digue dans son ensemble, la protection volumétrique des locaux (s'assurer qu'il ne puisse pas y avoir de propagation, avec notamment une rehausse des seuils des portes).

EDF a mis en place un système d'alerte en cas de risque d'inondation du marais qui permet de pré-mobiliser des équipes sur site. Ce dispositif fera prochainement l'objet de prescription de la part de l'ASN.

L'ASN procède à des vérifications de la mise en œuvre des prescriptions, notamment lors des visites décennales des réacteurs. Il a été nécessaire d'effectuer une surveillance particulière sur la digue front de Gironde et la digue des marais. Ces points feront l'objet de nouvelles prescriptions de l'ASN.

Suite à Fukushima, l'ASN a prescrit des mesures de renforcement contre le risque inondation. Il s'agit, de travaux réactifs pour renforcer la protection du site, de renforcement de protection volumétrique pour faire face à des scénarios hors dimensionnement. Fin 2016, l'ASN a constaté que tous ces engagements ont bien été respectés.

L'ASN souhaite soumettre les digues du Blayais aux mêmes exigences que les digues classiques, et va demander à EDF d'étudier leur résistance à des agressions externes majorées ainsi qu'à un cumul d'agression.

### Echange avec les participants :

Une question porte sur la protection des ouvrages, tels que le poste de Braud ou les DUS, face à un acte terroriste.

Hermine DURAND rappelle que l'ASN n'est pas compétente sur la partie protection des sites contre des actes de malveillance. C'est le haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère en charge de l'énergie.

Une question porte sur la stabilité des bâtiments qui ont été construits sur un sol marécageux.

Hermine DURAND confirme qu'il est très important de vérifier qu'il n'y ait pas d'affaissement.

Pascal PEZZANI confirme qu'il y a un suivi des bâtiments et des digues. Le détail des contrôles est disponible.

Stéphane SAUBUSSE s'interroge sur les voies d'accès à la centrale. Faut-il envisager des protections pour la route ?

Hermine DURAND indique que dans le cas d'un risque d'inondation du marais, le dispositif retenu consiste en une pré-alerte qui permet d'avoir les agents et le matériel nécessaires le temps de l'inondation.

Pascal PEZZANI précise qu'il y a effectivement des mesures de pré-alerte ainsi qu'un contrat avec Météo-France qui informe sur l'évolution d'une situation. En cas de besoin, des équipes sont positionnées sur le site en amont (80 personnes), et qui pourront compléter les équipes sur la centrale.

Alain RENARD considère qu'il ne faut pas se limiter à la route d'accès, mais prendre en compte l'ensemble des trajets des agents.

Daniël DELESTRE souhaite savoir si la délégation de Bordeaux de l'ASN assure le suivi des sites, tels que d'anciennes carrières d'uranium ou des lieux de stockage des résidus de carrière qui sont faiblement radioactifs.

Hermine DURAND confirme que l'ASN Bordeaux est en charge des sites et sols pollués par des matières radioactives.

Bernard BASSE-CATHALINAT rappelle qu'en 1998, l'ASN savait que la hauteur des digues n'était pas suffisante, et une demande de rehausse à EDF avait été faite à cette époque.

Hermine DURAND concède sa mauvaise connaissance de l'historique de cette affaire. Elle précise que la tempête de 1999 a montré qu'il pouvait y avoir des paquets d'eau provenant de la houle, et venant inonder le site. Il ne s'agit pas là de hauteur de digue, mais d'une protection comme un mur par-houle.

Pascal PEZZANI rappelle qu'il a été mis en place, un dispositif de pré-alerte en cas d'inondation de la route, des DUS pour une alimentation électrique quelle que soit la hauteur d'eau, et la Force d'Action Rapide du Nucléaire qui permet d'intervenir quelles que soient les conditions.

Alain THOMAS souhaite savoir si le risque de liquéfaction des sols, sous la centrale, en cas d'événement sismique, a été étudié.

Alain RENARD informe que cette question qui n'a pas obtenu de réponse, fera l'objet d'une question écrite et dont la réponse sera disponible sur le site de la CLIN.

## **7/ Information sur les délais de détection des événements significatifs**

Alain RENARD propose que ce point soit abordé une prochaine fois, afin de permettre au directeur de la centrale d'être présent.

## **8/ Questions diverses**

Une personne souhaite obtenir des informations sur la composition des rejets chimiques et radioactifs de la centrale, des quantités prélevées et rejetées, ainsi que l'impact sur le milieu naturel.

Xavier PAULMAZ rappelle que les informations dont la CLIN dispose, sont disponibles à l'adresse « [gironde.fr/clin](http://gironde.fr/clin) ». Sur cette page, il y a des liens, notamment vers le RNM (Réseau National de la Mesure de la radioactivité) en ce qui concerne la mesure, et la possibilité de poser des questions à la CLIN sur tous les sujets qui concernent la centrale.

Hermine DURAND précise que les rejets des centrales nucléaires sont réglementés. Pour la centrale du Blayais, il y a un arrêté qui définit les rejets autorisés ainsi que les types de substances, radioactives ou chimiques, les quantités avec des valeurs limite réglementaires. La plupart du temps les rejets sont très inférieurs à cette limite.

Enfin, EDF produit un rapport annuel de surveillance de l'environnement.

Daniel DELESTRE considère que l'on peut aborder le sujet de deux façons : soit on fait confiance aux normes, soit on observe ce qui se passe sur le terrain. La CLIN à ce sujet, a financé des mesures réalisées par l'ACRO. Il rappelle qu'il n'a jamais eu de réponse sur la teneur en oxygène dissout dans les eaux de rejet.

Xavier PAULMAZ ajoute que les conclusions des mesures menées en 2010 et 2011 par l'ACRO sont disponibles sur la page de la CLIN.

Patrick MAUPIN souhaite savoir quand l'ASN produira ses prescriptions suite à la troisième visite décennale du réacteur 1. Il constate qu'il y a un délai important entre la visite décennale et la transmission des prescriptions que l'on attend.

Concernant le renouvellement de l'autorisation de rejet et de prélèvement, il souhaite connaître la date du nouvel arrêté et la procédure de consultation qui sera mise en place.

Enfin, il souhaite savoir s'il va y avoir une réponse positive à la demande d'association, pour intégrer la CLIN.

Alain RENARD rappelle que la question du PPI a été posée au représentant du Préfet. Dans le cadre de l'élargissement du PPI, la CLIN va devoir faire évoluer sa représentation et intégrer d'autres associations. Aujourd'hui, le PPI à 20 km n'est pas opérationnel, et il le regrette.

Hermine DURAND indique que pour la poursuite de fonctionnement du réacteur 1, l'ASN a donné son accord. Concernant les prescriptions, le dossier est examiné par le collège de l'ASN. Elle espère pouvoir transmettre le document en 2018.

A propos du renouvellement de l'autorisation de rejet et de prélèvement du Blayais, elle précise qu'il n'y aura pas de modifications de limites entraînant des évolutions dans l'activité. La CLIN sera consultée et le public pourra donner son avis par voie électronique.

Laurent DEMPHITTE rappelle que suite à la tempête de 1999, la question de l'évacuation de blessés en situation d'inondation de la route d'accès à la centrale avait été posée mais n'a toujours pas obtenue de réponse.

Alain RENARD propose que cette question soit remise à l'ordre du jour.

Alain Renard remercie les intervenants, ainsi que les participants et clôt l'assemblée générale.